



CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

| | |
|-------------------------|----|
| Conseillers en exercice | 45 |
| Présents | 32 |
| Nombre de pouvoirs | 7 |
| Votants | 39 |

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 95 - A

ATTRIBUTION D'UNE AIDE ECONOMIQUE DIRECTE A L'EARL NATOREL

Séance du 14 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre 2024 à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de SAINT-YRIEIX-LA-MONTAGNE, au nombre de trente-deux sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 06 novembre 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX ; Jean-Pierre LANNET ; Bernard ROUGIER ; Isabelle DUGAUD ; Jean-Luc LEGER ; Michel GOMY ; Catherine DEBAENST ; Alexis TOURADE ; Serge DURAND ; Didier TERNAT ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Philippe ESTERELLAS ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Nadine RAVET ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Vincent PERRIERE (suppléant de Laurence CHEVREUX) ; Pierrette LEGROS ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMENIER ; Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN ; Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Guy BRUNET à Valérie BERTIN ; Nadine HAGENBACH à Bernard ROUGIER ; Roger THIERRY à Jean-Pierre LANNET ; Jacques MOUTARDE à Stéphane DUCOURTIOUX ; Marie-Hélène FOURNET à Alain ROULET ; Philippe LEFAURE à Renée NICOUX ; Thierry LETELLIER à Benjamin SIMONS ;

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Céline COLLET-DUFAYS ; Marie-Françoise HAYEZ ; Annick BAUCULAT ; Pascal MERIGOT ; Jacques BŒUF ; Christian ARNAUD

Monsieur Stéphane DUCOURTIOUX présente le rapport suivant.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20241114-2024_35A-DE

Dans le cadre de sa compétence obligatoire dans le domaine du développement économique, Creuse Grand Sud a mis en place des outils de soutien et d'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets d'activités, compatible avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) porté par la Région Nouvelle Aquitaine.

Par délibération N°2024-007 du 1^{er} février 2024, le Conseil Communautaire a approuvé la convention avec la Région Nouvelle Aquitaine relative à la mise en œuvre du SRDEII.

Par délibération N°2024-083 du 18 septembre 2024, le Conseil Communautaire a approuvé la modification du règlement d'attribution d'aides économiques directes de Creuse Grand Sud.

L'attribution d'aides économiques directes aux entreprises doit se faire dans le cadre du règlement susnommé qui décrit le processus et les conditions d'octroi de l'aide : typologie d'entreprises bénéficiaires, exclusions, dépenses éligibles, montants d'aides (entre 1 000€ et 5 000 €), modalités d'instruction et sanctions.

La première Commission d'Attribution des aides économiques s'est tenue **le mardi 29 octobre 2024** et était composée des membres listés ci-dessous comme le prévoit le règlement :

- Paul CHAPUT, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), représenté par Madeleine PEYROT, Cheffe d'entreprise, Tribunal de commerces, Vice-Présidente à la CMA.
- Jean-François TIXIER, Président de la Chambre des Commerces et d'Industrie (n'a pas pu assister aux échanges)
- Jacques BOURZAT, Présidents d'Initiative Creuse.
- Alain DETOLLE, Vice-Président à l'économie de proximité et à l'économie sociale et solidaire.
- Stéphane DUCOURTIOUX, Vice-Président au développement économique.
- Valérie BERTIN, Présidente de la Communauté de communes Creuse Grand Sud.

La Commission s'est basée, sur une synthèse de l'instruction administrative, sur le règlement d'intervention préalablement cité et sur une grille de notation, travaillée avec les partenaires du territoire, pour faciliter l'analyse des dossiers et pour garantir le maximum de neutralité.

Dossier N°0124 concernant l'entreprise NATOREL :

- Instruction administrative : N°0124
- Objet de la demande : participation au 1er salon d'agriculture biologique de France « Marjolaine » qui se déroulera du 6 au 11 novembre 2024 à Paris
- Statut : EARL
- Montant du projet : 3 631,11 euros
- Montant demandé : 1 815,55 euros

Après instruction du dossier et échanges, la commission d'attribution des aides économiques propose au Conseil communautaire la somme à attribuer de **1 453 euros au titre du fonctionnement.**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 39

Adopté à l'unanimité

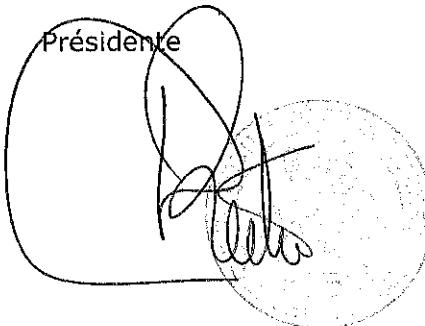
Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avis favorable de la commission d'attribution des aides économiques N°1 qui s'est tenue le mardi 29 octobre 2024,
- **DIT** les crédits sont inscrits au Budget à l'article comptable 65742,
- **VERSE** 1 453 € à l'EARL Natorel pour participer au 1er salon d'agriculture biologique de France « Marjolaine » qui se déroule du 6 au 11 novembre 2024 à Paris,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération, et notamment la convention avec l'entreprise et la charte d'éco-socio-conditionnalité avec l'entreprise.

Ainsi fait et délibéré le 14 novembre 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,



REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20241114-2024_95A-DE